

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES : SCANDALEUX !

* Lire page 7

LE POINT SUR LES RECOURS A LA CRAMA

* Lire pages 4 et 5

NON A LA PRIVATISATION DE LA SNPE !

* Lire page 3

UPR
Sud

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 50

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

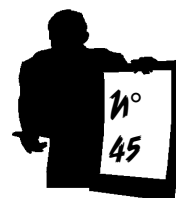
Le Lien
des

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

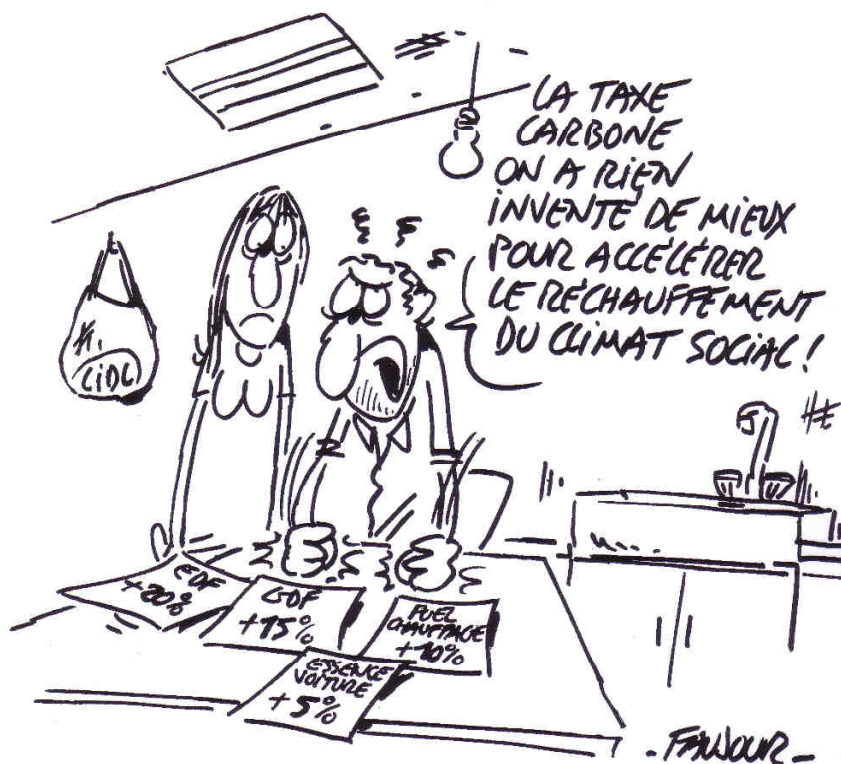
* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnp.e.fr

Sud



Jeudi 17
Septembre 2009



Loi de financement de la sécurité sociale

Une nouvelle provocation inacceptable

☛ Hausse du forfait hospitalier, déremboursements de médicaments : des pistes parmi d'autres pour accélérer le démantèlement de notre système de santé !

* Lire en page 6 *

Cher

Adhérent(e),

○ En cette rentrée le tableau s'annonce noir : le système de santé est mis à nouveau en danger par le projet de loi de financement de la sécu dont le débat au parlement débute le 15 octobre, les retraites comme cible 2010, des taxes et des hausses de prix alors que les retraités n'ont eu que 1% de hausse des pensions, et les emplois menacés sur SNPE et ailleurs avec la privatisation de ce qui reste (encore) de service public. Seule une vraie mobilisation de tous pourra faire échec à cette politique antisociale là.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 30 juin 2009

La retraite en flambeaux...

■ « Il n'y a que 3 pistes possibles pour les retraites : diminuer les pensions, augmenter la durée de cotisations, repousser la retraite » annonce Hortefeux, en ajoutant : « *chacun le sait* ». Ce que chacun sait surtout, c'est que pour sauvegarder nos retraites en répartissant mieux les richesses, ce n'est pas à Hortefeux qu'il faut les confier !

☐ 2 Juillet 2009

Le partage made in patrons

■ Les patrons nous font aimablement partager la crise qu'ils ont générée avec des hausses de salaire et de retraites (1% !) à minima. Certains font mieux. Britich Arway a demandé au personnel de travailler gratis une semaine, HP de baisser le salaire de 2,5% à 5 %, IBM de réduire de 15% le fixe des commerciaux et Hertz de 5% les cadres. En période de crise, faut bien financer leurs goldens parachutes !

TRAVAIL LE DIMANCHE DÉBATTU À L'ASSEMBLÉE



☐ 22 Juillet 2009

Le huitième jour de la semaine

■ 2 ans de débat ont abouti à une loi qui assouplit encore le travail le dimanche. Et quand tout le monde travaillera le dimanche il ne restera qu'à inventer un 8^{ème} jour en semaine pour s'occuper des gosses et partager des moments en commun.

☐ 7 septembre 2009

Rasemotte au pays des Bisounours

■ Le président de la république accueilli dans une entreprise par des salariés souriants et chaleureux : en voilà une info ! « *Le président repart à la conquête des ouvriers* » osera même France 2. La télé belge a livré le secret de ce

☐ 10 septembre 2009

Frères Raptout

■ C'est par une taxe qui vise le consommateur et épargne les gros pollueurs (à qui on va au contraire faire cadeau de la taxe professionnelle), que le gouvernement prétend réduire les émissions de CO2

Le président a suivi H. Guaino qui a suggéré de « *partir bas et de monter progressivement* » pour mieux faire avaler la pilule !

Outre que l'on peut douter du résultat pourtant nécessaire, une taxe n'est pas liée aux revenus, et ce sont ceux qui gagnent le moins qui en souffrent le plus. Comme disait un humoriste : « *supprimez la voiture aux ouvriers ... vous roulez !* »

paradis à la française : ce n'étaient que des figurants que l'on a fait venir, sélectionnés pour leur docilité et... pour leur taille, Sarkozy ne supportant pas des plus grands que lui à la TV ! Comme quoi, on peut aussi être petit autrement que par la taille.



Non à la Privatisation !

SNPE : La Grande Braderie a Commencé !

□ En visite sur St Médard le 1^{er} septembre le PDG de la SNPE a rencontré les syndicats.

Concernant la vente de SME, le dossier a été transmis à SAFRAN qui a 6 semaines pour l'étudier, après ce délai il y aura des visites de sites. Il espère être prêt avant la fin de l'année pour discuter avec les syndicats « *sans limite de temps* » dit-il devant les syndicats, mais « *avec un rapprochement effectif au premier trimestre 2010* » précise-t-il à la réunion avec les cadres, en rajoutant alors « *que les discussions avec les syndicats n'auraient pas d'impacts* » !!

Il ne s'agit plus d'Héraklès car il s'agit d'une vente de la globalité de SME (100% SAFRAN) et non plus d'une fusion. Le périmètre de la vente regroupe SME, ROXEL, PYROALLIANCE, STRUCTIL, REGULUS, sans EURENCO.

En ce qui concerne ROXEL, SAFRAN récupérerait les 50% de SME et serait en discussion pour racheter l'autre moitié à MBDA. Pour le CRB, le PDG évoque la possibilité d'installer les labos SNECMA de Villaroche...

Pour le CEP sa mission est limpide : vendre à Safran... après ce n'est plus son affaire. Isochem est lui déjà en vente et pour Eurenco des « rapprochements » sont à l'étude mais sans écarter la fermeture en cas d'échec !

Si l'emploi est directement menacé sur SNPE (pour le siège, la fin est déjà en marche), d'autres questions restent : SPS et SME seront-elles 2 filiales ? ROXEL sera-t-il rattaché à SME ? Quelles conventions, quels accords d'entreprises ?

En conclusion, le PDG se donne entre 3 et 5 ans pour aboutir à la disparition de la SNPE, « *si la SNPE existe toujours d'ici là, ce sera un échec.* ». Fossoyeur, quel beau et lucratif métier !

Medef-City

LA RÉTRAITE À 67 ANS

AVEC DES ANNÉES DE CHÔMAGE,
ON EST PAS FATIGUÉ À CET ÂGE LÀ



Les Départs en Prêretraite Amiante

□ Les départs en cessation anticipée d'activité amiante :

Au 1^{er} juillet 2009 :

Barrau Jean Marc, Brouqui Jean Luc, Damien Jean Louis, Delbosc Jean François, Dourthe Annik, Jullien Jean Pierre, Bortot Gilles (roxel)

Au 1^{er} août 2009 :

Arnaudet Catherine, Baudoin Isabelle, Brouqui Jean Claude, Deluchapt Chantal, Dufournet-Debande Chantal, Sudra Michèle, Mathieu Frédéric (roxel)

Au 1^{er} septembre 2009 :

Plasmondon Bruno, Regnier Josette, Vias Eric



Pension Amiante

Le point sur les recours à la CRAMA

□ **Tous les dossiers ont été traités favorablement et les recours continuent. Une réunion a eu lieu avec la CRAMA en juillet. Le point sur les recours pension amiante en cette rentrée.**

Le point sur les recours

Tous les dossiers traités dans les commissions de recours qui ont eu lieu jusqu'à ce jour ont été régularisés.

297 dossiers avaient été traités en juillet (avant donc la commission du 8 septembre : ► *Après les 38 premiers recours (8 + 30), 83 ont été traités par la commission du 19 mai, 85 par celle du 16 juin, et 91 par celle du 21 juillet.*

116 dossiers supplémentaires ont été traités lors de la dernière commission du 8 septembre. Même circuit que pour les autres : attente d'une douzaine de jours après la commission pour validation.

Au total 413 dossiers ont donc été traités (toutes entreprises confondues). Plus de 700 demandes de recours sont arrivés à la CRAMA à ce jour, toutes entreprises confondues.

Dates des prochaines commissions de recours ► 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

La réunion du 10 Juillet avec la CRAMA

Lors de la dernière réunion du 10 juillet qui s'est tenue entre la direction de la CRAMA et les syndicats SUD et CGT de la SNPE et ROXEL, un

point a été fait sur les recours déposés dans le cadre de la pension amiante.

Rappelons que le nouveau salaire de référence (et donc de la pension versée par la CRAMA) résultat du recours se fait sur la base des sommes brutes acquises la dernière année d'activité.



Il inclut toutes les sommes brutes dont : CP, RTT, RC, indemnités départ CET. Le réajustement de la pension mensuelle est accompagné de la régularisation fonction du temps déjà passé en préretraite amiante.

La CRAMA traite actuellement plus de 10 dossiers par jour.

L'incidence sur les impôts et sur les pensions retraites

Répondant aux questions, la CRAMA rappelle qu'elle informe les impôts des rectifications du montant de la pension et des régularisations.



Pension Amiante

Le point sur les recours à la CRAMA

~ Suite de la page 4 ~

Il faut donc s'attendre à un rappel d'impôts à payer suite à la régularisation de la pension amiante.

De même, celle-ci précise qu'elle s'occupe de tout concernant les cotisations retraites régime général et complémentaires.

Ainsi la prise en compte des cotisations supplémentaires résultant de la hausse de la pension du montant se fera automatiquement pour ceux qui sont actuellement en préretraite.

Pour ceux qui sont à la retraite au moment du recours, la CRAMA envoie aussi toutes les informations aux caisses (régime général et complémentaires) et la rectification (augmentation de la retraite + régularisation) doit se faire automatiquement. Mais il est prudent de surveiller qu'il n'y ait pas d'oubli.

L'information des préretraités sur les recours

Le conseil d'administration de la CRAMA de juillet a débattu de sujets faisant parti de nos demandes syndicales :

Demande : Application à tous du nouveau calcul de la pension sans passer par le recours individuel

La CRAMA considère qu'il n'est pas possible d'éviter le recours individuel car elle n'a pas aujourd'hui de base



juridique pour cela, les résultats de cours de cassation étant des décisions individuelles. Elle considère en outre que cela comporterait le risque de bloquer les dossiers.

Demande : Que la CRAMA informe tous les préretraités amiante des possibilités de recours

Il n'est pas possible non plus selon la CRAMA qu'elle informe individuellement chaque préretraité des possibilités de recours, car elle n'a aucune légitimité pour informer des résultats des cours de cassation.

En résumé :

Pour faire valoir ses droits il n'y a aujourd'hui que la solution du recours individuel.

Et il nous faut donc continuer à informer tous les préretraités que nous connaissons (y compris ceux qui sont aujourd'hui en retraite) des possibilités de recours.

Nous continuons d'assurer le suivi commun (SUD et CGT) de ce dossier avec la CRAMA et à vous informer.

La Prochaine réunion avec la CRAMA aura lieu durant la seconde quinzaine d'octobre.

Nos permanences ouvertes à tous ont repris depuis le 3 septembre :
Tous les jeudis de 12h à 15h.



Projet de loi de financement de la sécurité sociale

Une nouvelle provocation inacceptable !

❑ Ils se disent «innovants», «modernes», «réformateurs» mais n'appliquent que des vieilles recettes consistant à s'attaquer toujours aux mêmes et détruire notre système de santé !

Le déficit annoncé de la Sécu atteindra 20 milliards d'euros en 2009 et probablement 30 milliards en 2010, dont 10 milliards en 2009 pour la seule branche maladie.

La rengaine est connue, le déficit va servir une nouvelle fois de prétexte... pour accélérer le démantèlement de la Sécu.

La crise économique (leur crise) engendre une baisse considérable des recettes, à l'origine de ces chiffres record. Hausse du chômage, stagnation des salaires, exonérations des cotisations sociales des patrons (30 milliards par an), exonération des heures sup par la loi TEPA.

Ils poursuivent leur politique délibérée d'appauvrissement de la Sécu, visant à faciliter le glissement vers un système assurantiel privé.

C'est tout le sens des mesures (visant à réaliser plus de 2 milliards d'euros d'économies) envisagées par le Ministère pour le projet de loi de financement de la Sécu (PLFSS).

Une fois de plus, il s'agit de faire payer à l'ensemble des assurés les dégâts d'une politique libérale dont ils ne sont pas responsables, en augmentant le forfait hospitalier de 25% (de 16 à 20 €). Rappelons que toutes les complémentaires ne remboursent pas le forfait hospitalier, et que tout le monde n'en a pas une !

Le gouvernement aggrave aussi la politique de déremboursement des médicaments dits « *de confort* » (!!!) comme l'aspirine et paracétamol (prescrits contre la grippe dans l'actuelle pandémie) qui ne seraient plus remboursés qu'à 15% au lieu de 35% !



A cela, il faut ajouter la hausse annoncée des tarifs des complémentaires santé, de l'ordre de 8% par an sur les années à venir, après les 20% déjà enregistrés entre 2005 et 2008, malgré les promesses de Bachelot !

Des complémentaires auxquelles le gouvernement prévoit de confier la prise en charge des ALD (affections longue durée), mettant fin ainsi à leur remboursement à 100% par la Sécu !

Il est inacceptable de prendre prétexte d'un déficit créé par les politiques libérales pour démanteler la sécu ! Le débat parlementaire débute le 15 octobre : mobilisons-nous !



Accès aux Soins

Le scandale des dépassements d'honoraires

❑ Franchises, forfaits, déremboursements : notre système de santé est attaqué de toutes parts avec comme conséquence des inégalités inouïes dans l'accès aux soins. Une autre attaque se multiplie dans le silence et consiste à la généralisation (libéralisation) des dépassements d'honoraires.

Un de nos adhérents a ainsi été confronté directement à cette pratique honteuse en clinique.

Bien que possédant une mutuelle lui garantissant un remboursement à hauteur de 140 % de dépassements d'honoraires, celui-ci a eu la désagréable surprise de découvrir que dans le show-business des praticiens existait le critère de « notoriété » et des frais y afférant !

Ainsi, une fois sorti le remboursement sécurité sociale et celui de sa mutuelle comprenant déjà un dépassement d'honoraire de 40 %, celui-ci s'est vu facturer des « *frais de notoriété* » de la part du chirurgien, pour la somme de 400 €... entièrement à ses frais.

La « notoriété » n'ayant pas de limite et l'anesthésiste devant aussi être « très connu », ce dernier a facturé de la même manière ses « frais de notoriété » à... 166 € supplémentaires.

Au total, l'ardoise « notoriété » s'est montée à 566 € entièrement à la charge du malade ! Des dépassements d'honoraires purement scandaleux qui renforcent très gravement les inégalités dans l'accès aux soins.

Ces exemples se multiplient et c'est pourquoi existe une Coordination Santé Solidarité Gironde (COSS) dont Solidaires est membre qui lutte contre les dépassements d'honoraires. Un rassemblement contre les dépassements aura lieu :

Mardi 6 octobre 18 h PI République Bx



Quelle complémentaire à la retraite ?

❑ Conserver le contrat groupe à la retraite ? Changer et adhérer à une mutuelle ? Avant de prendre une décision il s'agit de bien comparer les prestations dans un univers où chaque organisme utilise un langage différent, de se méfier des annonces à 100 %... qui en fait sont loin du remboursement intégral, et de se faire une idée précise du tarif demandé par rapport aux remboursements pratiqués. Pour cela n'hésitez pas venir nous demander conseils et informations qui vous permettront ensuite de faire votre choix en connaissance de cause. Outre le contrat groupe d'entreprise pour les ex-SNPE, des contrats mutualistes de groupe sont à votre disposition pour les ex-SNPE et ROXEL et leurs familles et cela quelque soit votre âge.

Permanences ouvertes à tous: tous les jeudis de 12h à 15 h au local Sud du site.



Pour un procès pénal de l'amiante en France

■ L'Andeva (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante) à laquelle SUD SNPE est adhérent, appelle à une manifestation nationale le 10 octobre à Paris pour réclamer un procès pénal de l'amiante, des moyens pour la justice, et contre la suppression du juge d'instruction.

Chaque jour 10 à 15 personnes meurent de l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) vient de confirmer que l'amiante est non seulement la cause des cancers du poumon et de la plèvre, mais aussi du péricarde, du péritoine, du larynx, des ovaires, du colon. Le nombre réel de victimes est encore plus élevé que les estimations publiées.

Le procès pénal de l'amiante doit avoir lieu. On n'a pas le droit de s'enrichir en sacrifiant des vies humaines. Il faut que les enseignements de ce drame soient tirés. Plus un salarié ne doit être au contact d'un produit dangereux. Personne ne doit connaître une catastrophe comme l'amiante.

PROFESSION BANQUIER



Rendez-vous

24 sept



Réunion Retraités
Préretirés Sud de
SME & Roxel

🕒 14 h à la
Cafétéria SNPE



★★★★★★★★★★

FAUTE INEXCUSABLE

■ Georges Sanchez attend toujours le résultat du procès en faute inexcusable de l'employeur (amiante) dont le jugement devait être rendu en juin mais qui n'est pas arrivé. L'encombrement des tribunaux ce n'est pas du cinéma. Georges réclame justice depuis 4 ans.

★★★★★★★★★★

★★★★★★★★★★

PAS TOUCHE A LA POSTE

■ La Poste nous appartient à tous. La privatisation en cours remet en cause ce qui reste de service public. Nous appelons à participer à la consultation nationale organisée le 3 octobre sur tout le territoire par les syndicats de la Poste dont Sud-PTT.

★★★★★★★★★★

LES MAUX DE LA FIN

[L'Etat, la nation, nous tous quoi, avons reversé à certains contribuables « la somme de 458 139 154 euros » au titre « du bouclier fiscal 2008 », cette mesure mise en place par N. Sarkozy. Nous savons aujourd'hui que « les deux tiers de cette somme ont été distribué à 834 français les plus riches ». Des gens « au patrimoine supérieur à 15 581 000 euros », pour lesquels, miraculeusement, « les caisses vides » ont arrondi la fin de journée de quelques centaines de milliers d'euros.]